

'Le mot du Président du Syndicat Mixte'

L'intégration de la commune de ROUFFIAC à la Communauté d'Agglomération (CdA) de SAINTES impacte le Syndicat Mixte ROUFFIAC / St SEVER.

La prise de compétence 'Enfance - Jeunesse' par la CdA, conjuguée au démarrage du projet des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2013, nous oblige à nous pencher sur l'avenir du syndicat. Nous avons créé un groupe de travail (4 élus de St SEVER et 4 élus de ROUFFIAC) pour en étudier les impacts organisationnels et financiers (Dissolution dudit syndicat voire une transformation en SIVOS).

Que sous-entend la prise de compétence 'Enfance – Jeunesse' ?

La première conséquence est le rattachement de tout le personnel syndical à la CDA de SAINTES à compter du 1^{er} janvier 2014. Leur nouvel employeur sera donc la CdA.

La deuxième conséquence est le transfert des charges financières du personnel vers la CdA. Cette nouvelle charge financière pour la CdA sera compensée via une attribution de compensation versée par les communes à la CdA. Si la commune de St SEVER sait de combien elle doit abonder le budget de la CdA, le montant qui sera à verser par la commune de ROUFFIAC ne sera connu qu'à début 2014 puisque calculé sur le budget réalisé en 2013.

La question d'actualité à laquelle nous devons répondre est la suivante : Comment s'organiser pour prendre en charge et payer équitablement la quote-part des charges non assumées par la CdA (*Entretien des bâtiments et fluides type électricité, gaz, eau et chauffage, aussi bien à l'accueil de loisirs de ROUFFIAC qu'à l'école de St SEVER*) ?

Puisque toutes les charges ne seront pas assumées par la CDA, nous devons en connaître le pourcentage de manière à appliquer ce même pourcentage sur les produits afin d'en assurer un partage équitable entre les communes et la CDA. La réponse devra être trouvée avant la fin de l'année 2013. Quelle que soit la solution trouvée, chaque commune conservera, comme aujourd'hui, les charges liées à son immobilier (L'école pour St SEVER et l'accueil de loisirs pour ROUFFIAC) avec ou sans le syndicat.

Quelles sont les conséquences du démarrage des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2013 ?

Avant tout, il faut savoir que le projet, conçu et présenté par notre Directeur d'école aux parents d'élèves élus, a été accepté à une faible majorité par les élus du syndicat.

Il ne nous appartient pas dans ces colonnes de débattre du bien-fondé de ce projet. Mais le passage à 4 jours et ½ d'école (Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 heures 45 à 15 heures 30 avec une pause méridienne de 1 heure 30 et le mercredi de 9 heures à midi) n'est pas sans poser de sérieux problèmes d'organisation et financiers. Les 4 heures hebdomadaires d'activités péri éducatives (APE), les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 heures 30 à 16 heures 30, doivent être assumées par les collectivités, c'est-à-dire par le Syndicat Mixte jusqu'au 31 décembre 2013 puis par la CdA. À noter que d'autres écoles de la CdA ont opté pour 3 heures d'APE par semaine (4 fois ¾ d'heure).

Au moment où sont écrites ces lignes, rien n'est encore arrêté concernant les activités qui seront proposées. Néanmoins, il faut savoir que ces heures d'APE seront payantes mais les finances des collectivités ne pouvant pas supporter entièrement cette nouvelle dépense, les parents seront mis à contribution. Le tarif retenu à l'unanimité par le comité syndical est celui qui sera appliqué par la CdA dans ses écoles pour ses heures de garderie et d'APE. C'est une preuve d'harmonisation par anticipation de la part du syndicat. Une modulation du prix sera également appliquée selon le quotient familial (De 112,32 € par enfant et par an à 158,40 €) On peut regretter que cette réforme, imposée par l'État mais non financée, grève non seulement le budget des collectivités mais aussi celui des familles déjà mis à mal par la fin de la gratuité des transports scolaires imposée par le Conseil général (40 € pour l'année scolaire 2013/2014).

Il nous reste maintenant à mettre au point les nouveaux horaires du personnel syndical

Bonnes vacances estivales 2013.

Joël ARNAUD